

Séance du 04 juin 2009

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 29 mai 2009, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gentili, M. Jaussaud, Adjointes ; M. Lozano, Mme Castel, M. Pommiez, Mme Chevrel, M. Escapil-Inchauspé, Mme Chabaud-Nadin, MM. Arandia, Saussie, Causse, Lacassagne, Mmes Demont, Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoïpé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Millet-Barbé à Mme Durruty, Mme Dumas à M. le Maire, M. Labayle à M. Etchegaray, Mme Boé à M. Escapil-Inchauspé, Mme Darmendrail à M. Lacassagne, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Loupien-Suares à M. Soudre.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : SPORTS - Stade Jean Dauger - Construction d'une tribune temporaire couverte de 3 500 places - Autorisation de dépôt de la demande de permis de construire.

M. Gouffrant présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Afin d'améliorer les conditions d'accueil du public du stade Jean Dauger, la Ville de Bayonne projette de construire une tribune temporaire couverte de 3 500 places, sur le virage nord de l'enceinte du stade.

Cette opération nécessite le dépôt d'un permis de construire, dont la délivrance requiert au préalable le déroulement d'une enquête publique (au titre des dispositions du Code de l'environnement, article L 123-1 et suivants et R 123-1 notamment).

Cette enquête se déroulera en juin/juillet 2009.

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à déposer au nom de la Ville de Bayonne la demande de permis de construire correspondante.

Adopté à la majorité.

Mme Pibouleau-Blain s'abstient.

M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoïpé, M. Bergé votent contre.

Ont signé au registre les membres présents.